Contrat d'engagement LEGUMES BIO <u>Période annuelle</u> du 05/11/2024 au 04/11/2025 (47 semaines) Type de panier : 19.70 €

L'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP :

- -de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
- -de promouvoir des produits de qualité, de saisons, variées, écologiquement sains et socialement équitables.
- -de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

Les Contractants:

> EARL Le Moulin de Sourdigné Le Moulin de Sourdigné VALANJOU 49670 CHEMILLE EN ANJOU

Tel 06.27.42.70.47 - Mail: earl.fruchaud@outlook.fr

<u>**le Consom'acteur (à remplir) :**</u>

Nom, prénom :	 	 	
Adresse :			
Courriel :			
Téléphone :			

Termes du contrat :

Il est proposé des paniers de légumes biologiques chaque semaine.

- -La livraison s'effectue tous les **mardis de 18h30 à 19h15** à la Ferme des 2 bergères La Haute Chauvellière 49750 CHANZEAUX.
- -Chaque consom'acteur constitue son panier en se servant à l'étalage selon les indications du producteur. Un panneau indicatif affichera la quantité de légumes à prendre. La pesée des légumes ne doit jamais dépasser le poids indiqué par le producteur.
- -Si un problème indépendant de la volonté du producteur devait amoindrir le contenu du panier (diversité, quantité...) les consom'acteurs devront en accepter les conséquences et rester solidaires du producteur. A l'inverse le producteur fera profiter les adhérents d'une production abondante.
- -Pour bénéficier de ce contrat, tout consom'acteur doit **être adhérent à l'AMAP des 3 SOL.** L'adhésion annuelle est de **5 € minimum**. Chaque adhérent est tenu d'assurer une **permanence au moins 1 à 2 fois dans l'année.**

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne des 3 Sol - SOL SOLeil SOLidarité -

- -Toute résiliation reste possible sous certaines conditions extrêmes qui seront étudiées par le conseil collégial (cf. statuts)
- -Il n'y aura pas de livraison les **mardis 24/12/2024 et 31/12/2024,** mais une livraison plus conséquente la semaine précédente et la semaine suivante.
- -Le contrat est établi sur **12 mois par an avec une interruption de livraison de 4 semaines [soit 47 semaines au total]** que le producteur se laisse le choix de définir (liés aux aléas climatiques ou à la surcharge de travail). Vous serez prévenus de ces dates, très probables **en Avril ou Mai.**
- -Pour ce contrat annuel, le montant total s'élèvera à 925,90 €, soit 47 semaines à 19.70 € sur 12 mois, soit 77,16 € mensuel de 11/2024 à 10/2025.

Modalités d'engagement :

- -Le contrat doit être remis en **2 exemplaire** original pour le producteur et le référent. L'original sera scanné et transmis par mail au consom'acteur. Sinon vous pouvez avoir une version papier sur demande.
- -Pour le règlement, merci de faire un virement mensuel au 5 de chaque mois à l'EARL Le Moulin de Sourdigné [ce virement est à l'initiative du consom'acteur en utilisant les références bancaires du producteur, qui vous sera transmis avec le contrat par le référent Légumes].

Fait le	//	à						
	« Je	comprends	s qu'en dever	nant partend	ire, j'accepte	les risques e	et les bén	éfices. »

Signatures du producteur

Signature du consom'acteur

Référents:

Christelle MARTINEAU

2 LD la chapelle St Ambroise - CHANZEAUX

49750 CHEMILLE EN ANJOU

tel 07 89 87 19 96

christellemartineau49@gmail.com

Marion PECQUET

5 L'Aujardière

49750 SAINT LAMBERT DU LATTAY

Tel 06 33 57 19 80

marion.pecquet@icloud.com